Vol. XXXV Saint-Boniface, Manitoba, 29 Novembre 1905. No. 3

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Politique Anglaise

Les dépêches laissent entrevoir que M. Balfour, le premier-ministre de l'Empire, songe à démissionner. Une telle démarche de sa part portera nécessairement au pouvoir le parti libéral.

Lord Roseberry, en dépit de son très grand talent et de l'indubitable influence qu'il exerce dans la Grande Bretagne, ne sera pas appelé à former une administration. Le roi invitera Sir Henry Campbell-Bannermann à succéder à M. Balfour.

Sir Henry est un homme prudent. Il a de l'expérience, mais il ne jouit pas d'un prestige comparable à celui d'hommes comme M. Balfour, M. Chamberlain, lord Roseberry, etc.

Il y a dans les rangs du parti libéral des hommes de talent. M. John Morley par exemple, est l'un des esprits les plus éclairés de l'Empire. Mais jusqu'ici la politique suivie par Sir Henry Campbell-Bannerman et ses amis, ne nous semble pas de nature à rénnir autour d'un cabinet formé par lui, les forces suffisantes pour en assurer le fonctionnement.

Le parti tory est divisé, sur la politique fiscale surtout. Ceux qui partagent les vues de M. Chamberlain ne se recrutent pas exclusivement dans les rangs unionistes. M. Chamberlain est assuré du concours de groupes appartenant aux deux partis politiques

Si le parti libéral monte aux affaires, il n'adoptera point la politique de M. Chamberlain. Alors M. Chamberlain et M. [illegible] n'auront point confiance dans l'administration libérale, réuniront leurs forces pour la combattre.

L'Angleterre a de formidables problèmes économiques à résoudre. Entre autres, celui du paupérisme, c'est-à-dire le problème du manque de travail.

A NEW-YORK

Les dernières élections municipales de New-York ont été, parait-il, d'une corruption inouie.

A tel point que M. Hearst, le candidat défait à la mairie, veut prêter serment d'office au 1er janvier comme premier magistrat de la ville de New-York.

Une assemblée a eu lieu à la "Durland Riding Academy" dans laquelle les partisans de M. Hearst ont prononcé des discours d'une violence inouie.

M. Alexander S. Bacon, un des avocats de M. Hearst, a fait un discours des plus violents. Il a dit entre autres choses: "De même que la tache de l'esclavage a été effacée par le sang des héros américains, la tache faite au drapeau municipal sera lavée dans le sang, s'il est nécessaire; oui, dans notre sang." M. Bacon a dit encore: "Le peuple américain se soulèvera et cassera tous les os du corps des "bosses." La foule a applaudi ces paroles sanguinaires.

Un autre orateur, M. Cox, s'est exprimé avec une violence telle que le président de la réunion a dû lui retirer la parole.

Au Nord-Ouest

SWIFT CURRENT, SASK.

M. l'abbé C. J. Passaplan, de passage à St. Boniface, pour affaire concernant son œuvre de la 1ère communion, et visitant notre atelier nous raconte qu'au printemps dernier, après avoir donné sa démission de Willow Bunch pour des motif de santé, il fit à travers la prairie un voyage de 400 milles, pour aller visiter trois groupes de familles métisses catholiques, situés l'un à Swift Current, l'autre à 30 milles au Nord et le troisième à 22 milles au sud de la Station. Il y a trouvé 12 enfants dont quelques uns déjà grands qui n'étaient pas baptisés; des mariages pas encore bénis qui avaient plusieurs enfants; des femmes qui n'avaient pas fait de 1ère communion, et 24 jeunes gens de 15 à 25 ans qui ne savent, en général, ni faire le signe de la croix ni aucune prière.

Profondément ému à la vue de cette grande misère morale il s'est décidé à consacrer le reste de sa vie à travailler au salut de ces pauvres deshérités en établissant sous les auspices de Mgr l'Archevêque une œuvre qui a pour but de recevoir ces jeunes gens et tous les autres enfants un peu éloignés de sa résidence pour les préparer, durant six mois environ par une instruction religieuse quotidienne à faire une bonne première communion, et, par suite, de bons catholiques.

Or tout est à faire: n'ayant encore qu'une grotte de 12 pieds carré, creusée sur le flanc d'une butte de sable, pas de plancher, couverte de petites perches de foin et de terre. C'est là que le missionnaire fait actuellement le catéchisme à ses jeunes gens.

Il est donc urgent de construire un local apte à recevoir à la fois une dizaine d'enfants et les loger. Mais n'ayant d'autres ressources que celles qui lui viennent de la générosité des âmes pieuses et charitables, encouragé par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque et tout confiant à la parole de N. S. qui a dit: "Frappez, on vous ouvrira; demandez, vous recevrez," il vient donc en Son Nom frapper fort aux portes des cœurs généreux et les prier instamment de l'aider à faire là-bas l'œuvre du bon Dieu.

On peut l'aider par des honoraires de messe, des ornements pour sa chapelle, des vêtements du linge et une offrande depuis la plus petite somme jusqu'à $100. La moindre offrande est reçue avec la plus vive reconnaissance.

Des neuvaines de messe et de prières seront faites à l'intention [illegible]

Si Dieu a promis de récompenser un verre d'eau donné en Son Nom, à plus forte raison accordera-t-il ses grâces spirituelles et ses bénédictions temporelles à ceux qui coopèreront à la fondation et au soutien de l'œuvre de la première communion.

Toute offrande doit être adressée à M. l'abbé C. Passaplan, Swift Current, Sask.

Le Crucifix dans les Tribunaux

(Du "Journal," de Waterloo)

Un des collaborateurs de la "Libre Parole," M. J. Ed. Plamondon, fait une suggestion à laquelle on aurait dû penser depuis longtemps: c'est celle de placer des crucifix dans nos tribunaux. Nous avons levé les épaules de dégoût en apprenant que le gouvernement français, qui croit ne plus avoir besoin de Dieu, avait fait enlever les crucifix des cours de justice, et cela malgré les protestations de centaines d'avocats. Ici dans notre catholique province de Québec il n'aurait pû se rendre coupable de pareille infamie puisqu'on ne voit pas de crucifix dans nos tribunaux.

Hâtons-nous donc d'en placer; tous ceux qui y ont affaire en bénéficieront certainement. La "Vérité" dit qu'alors il pourra être réalisé une autre réforme; ce sera celle de la prestation du serment que le témoin pourra faire en levant la main devant le crucifix au lieu de baiser le livre sacré.

MARIAGE

Jeudi le 23 novembre Mr Edwin Feir, Gérant de la China Hall de Winnipeg, épousait Melle Antoinette Chamberlain de cette uille. La cérémonie nuptiale a eu lieu au salon de l'archevêché. Le révérend M. Cloutier de St. Norbert, a béni le mariage. Melle R. A. Chamberlain et M. Russell Wainright, de Regina, servaient de témoins aux mariés.

Après le mariage le déjenner a été servi chez Madame Chamberlain. M. Cloutier était présent

M. et madame Feir sont partis pour voyage de noces; à leur retour ils demeureront au No. 43 rue Masson.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

LE MANITOBA

Mercredi, 29 Novembre 1905

Discours de l'Honorable Senateur Bernier

PRONONCÉ AU SÉNAT LE 14 JUILLET 1905 LORS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

(Suite)

(Traduit de l'Anglais)

Des hommes d'Etat anglais ont considéré comme une absurdité d'essayer d'obtenir l'unité nationale par l'effacement des traits caractéristiques du peuple canadien.

A l'occasion d'une mesure proposée au parlement impérial au sujet des deux Canadas (le Haut-Canada et le Bas-Canada) Burke, le fameux orateur et homme d'Etat, a dit :

Essayer de fusionner deux populations composées d'hommes de races, de langues, de lois et de coutumes différentes, c'est une tentative entièrement absurde.

Je citerai maintenant une autre opinion qui va encore plus loin et qui est diamétralement opposée aux opinions exprimées ouvertement en Canada, dans ces derniers temps. Cette opinion nous dit qu'au lieu de contrecarrer les sentiments du peuple, il vaut mieux adapter les lois au caractère de ce peuple, par où l'on peut obtenir un meilleur résultat. Après que la constitution de 1774 eut été donnée au Canada, un débat eut lieu dans la Chambre des communes d'Angleterre, à l'occasion d'une pétition reçue du peuple du Bas-Canada — de la province de Québec—demandant le rétablissement du procès par jury et de la loi d' "*habeas corpus*"—Sir Robort Smith, membre de la Chambre des communes, s'exprima en ces termes en cette occasion :

Quiconque réfléchit sur l'excellence des lois anglaises sent naître en lui le désir d'en faire l'application à toutes les parties de l'empire ; mais s'il y a des raisons locales ou circonstancielles, procédant du caractère national des peuples, de leurs coutumes, usages ou institutions et, j'ajouterai même, de leurs préjugés dont, dans ces cas, l'on doit tenir compte, auxquels il faut même céder jusqu'à un certain point ; mais, dis je si des raisons résultant de ces diverses circonstances, rendent impossibles l'application des lois anglaises dans toute leur pureté originelle, j'ose affirmer qu'un législateur n'est pas seulement justifiable de modifier ces lois de manière à mieux les adapter au génie et au tempérament particuliers du peuple, mais que c'est aussi une partie essentielle de son devoir de le faire, afin que ces lois deviennent une plus excellente règle de conduite possible dans la vie civile, et les plus propres à assurer la félicité générale. La règle invariable des plus grands législateurs de l'antiquité fut de consulter les mœurs et les disposition du peuple, ainsi que le degré de développement qu'il avait atteint, et de formuler ensuite un code de lois convenant au mieux des circonstances à la situation actuelle des peuples pour lesquels ils législataient.

Ces remarques me rappellent une leçon de l'antiquité. Le sage législateur Solon avait été appelé à donner des lois à son pays. Quelques temps après, des savants, venant de quelque autre partie du monde, se présentèrent à lui et lui demandèrent si, à son avis, il avait formulé pour son peuple les meilleures lois qu'il avait pu concevoir. Il répondit simplement qu'il avait donné à son peuple les lois les mieux adaptées à ses besoins. Cette réponse a été considérée de tous temps, depuis, comme l'expression de la sagesse. A la vérité, les lois doivent être faites pour le peuple et non le peuple pour les lois. Étant données les circonstances dans lesquelles nous vivons, les meilleurs intérêts du pays requièrent que la législation soit faite de manière à contenter les divers éléments de sa population.

Mais j'entends quelques-uns dire que la majorité doit gouverner. Etes-vous bien sûrs que cette règle doive prévaloir en toutes choses ? Alors, si je ne me trompe, les catholiques — bien que ne constituant pas la majorité sur toutes les autres dénominations réunies — forment la dénomination religieuse la plus nombreuse. Si la majorité — doit gouverner dans tous les cas, que les plus faibles dénominations viennent donc à nous. Plusieurs, évidemment, s'y opposeraient. Non, messieurs les sénateurs, les convictions religieuses ne sont pas des choses à décider par assis et levé. Dans un pays de liberté comme le nôtre, il doit être loisible à chacun de s'agenouiller devant l'autel de sa foi Et en ce qui regarde l'édu [illegible] séquence, on devrait leur accorder sans discussion des institutions où ils sentiraient l'âme de leurs enfants entièrement sauvegardée.

Mais, en réalité, cette règle— que la majorité doit gouverner partout, et en tout—n'est-elle pas trop brutale ?

Les catholiques forment, en chiffres ronds, 40 pour cent de la population totale du pays. Ce chiffre n'est-t-il pas assez considérable pour que l'on se conduise à notre égard un peu mieux qu'on ne le fait ? Les opinions consciencieusement entretenues par une aussi grande partie de la population doivent-elles être toujours discutées, négligées, méconnues ! Le parlement fédéral n'agit pas de cette manière lorsqu'il s'agit des autres groupes de notre société canadienne. A toutes les sessions du parlement, des députations arrivent ici, pour obtenir du gouvernement certaines concessions. Ces concessions sont d'un ordre matériel et moins importantes, par conséquent, que cette question des écoles, qui nous tient tant au coeur, et, cependant, ceux qui les demandent sont écoutés ; on ne les renvoie pas brutalement en leur disant qu'ils sont simplement une minorité.

L'unité nationale ! Croyez-vous que vous y arriverez en faisant naitre cette répulsion que créera nécessairement une politique qui refuserait de donner satisfaction aux exigences de notre conscience ?

Une politique de cette nature ne saurait développer de bons rapports entre les diverses croyances. Elle serait plutôt propre à élargir le fossé qui nous sépare.

L'unité nationale ! J'ai déjà dit comment elle peut s'opérer. Permettez-moi encore, toutefois, de vous rappeler les paroles de l'un de ceux qui ont aidé à l'établissement de la confédération.

Sir John Rose a dit dans une certaine occasion :

" Nous avons eu confiance les uns dans les autres lorsque nous avons contracté cette union. Nous avons cru qu'entre vos mains nos droits seraient en sûreté. Il s'agit ici de hotre honneur, de notre bonne foi et de notre intégrité ; nous sommes engagés à maintenir ces droits."

Là est le moyen d'arriver à l'unité. C'est en remplissant fidèlement les engagements auxquels il est fait allusion dans la citation que je viens de faire, que cette unité pourra se réaliser.

Je sais que les circonstances sont quelquefois difficiles à surmonter. Mais la solution de ces difficultés dépend beaucoup de notre attitude. Les chefs de la nation sont très rarement incapables de maîtriser l'opinion publique. Quand les occasions s'en présentent les partis politiques doivent agir comme ils l'ont fait en 1864. Plusieurs de nos hommes politiques s'élevèrent alors au-dessus de leurs préférences de parti. Ils se coalisèrent pour trouver une solution aux difficultés de l'époque, Leur attitude triompha et ils fondèrent la confédération canadienne. Maintenant, si l'on veut bien me permettre de toucher aux événements de 1896, je dirai qu'alors, l'opposition, et ses chefs particulièrement, auraient dû se lever dans la Chambre des communes et s'engager à donner leur appui au bill réparateur. S'ils en avaient agi ainsi, la question des écoles eût été alors réglée pour toujours, et pour les différentes parties du pays. On n'avait aucune guerre à redouter au Nord-Ouest ; plus que cela, nous n'aurions pas les embarras ni l'agitation actuels Et aujourd'hui, d'accord avec mes principes et conséquent dans ma conduite, je déclare que, cette année, lorsque les bills d'autonomie des nouvelles provinces ont été déposés devant la Chambre des communes, le devoir de l'opposition actuelle était, selon moi, d'offrir son appui à ces mesures dans leur forme originelle, puisque ces bills, tels que primitivement rédigés, étaient acceptables. Si l'opposition avait tenu cette ligne de conduite, l'agitation qui sévit depuis cinq mois dans le pays relativement à ces bills, eût été en grande partie calmée dès ses débuts, et, à la longue, cette attitude de l'opposition eût, obtenu l'adhésion de tout le pays. Malheureusement une autre ligne de conduite a été suivie et le résultat, c'est que nous n'avons ni paix, ni justice, ni une sage mesure.

Le Sénat, cependant, existe pour exercer le rôle de modérateur. Il a été créé pour être l'interprète de la saine opinion publique. S'il en est ainsi, j'exprime respectueusement la pensée que cette Chambre doit se pénétrer des sentiments contenus dans les paroles de sir John Rose, que j'ai citées il y a un instant, et améliorer le présent bill, ou le rejeter. Le vote que je vais donner pour le renvoi à six mois a seulement pour objet d'enrégistrer mon opposition au bill dans sa présente forme. Je sais que mon vote n'aura pas l'effet de faire rejeter le bill. Nous aurons donc, lorsque cette mesure sera soumise au comité général, une occasion de l'améliorer, et j'espère que le gouvernement y consentira.

FIN.

PARLEMENT FEDERAL

Le Parlement Fédéral sera probablement convoqué pour le 20 janvier prochain.

Mgr Dugas

Mgr Dugas, vicaire-général de de l'archidiocèse, a définitivement revêtu les insignes de sa nouvelle dignité de protonotaire apostolique, dimanche à la grand'messe. Il portait l'habit violet pour la première fois. Suivant l'usage, le nouveau protonotaire s'est présenté devant Mgr l'Archevêque, qui occupait son trône, et a lu, la main sur l'Evangile la profession de foi que l'Eglise met dans la bouche de l'élu en pareille circonstance.

Immédiatement avant la cérémonie Sa Grandeur a fait un éloge délicat de Mgr Dugas. M. l'abbé Trudel a donné le sermon du jour. On a rendu avec grand orchestre, la messe du second ton harmonisée.

Nous réitérons à Mgr Dugas nos respectueuses félicitations sur l'honneur qui lui est conféré par l'Eglise.

Saskatchewan

Les élections générales de la Saskatchewan se feront le 13 décembre. Les candidats sont donc en pleine bataille.

Le gouvernement Scott va l'emporter facilement, bien que M. Haultain soit plus fort dans la Saskatchewan que ne l'était M. Bennett dans l'Alberta.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de la situation politique dans l'Ouest : les catholiques sont pris entre deux feux.

M. Scott fait appliquer une loi injuste et spoliatrice ; M. Haul- [illegible] cependant, la tourmente n'aura qu'un temps. L'intolérance et le fanatisme sont des excès qui passent; la justice demeure et elle finira par prévaloir si seulement les catholiques savent ne pas désespérer de leur cause.

NOS CHARS ELECTRIQUES

Décidément la compagnie des tramways n'est pas fière. Elle traite la population de Saint-Boniface avec un dédain légèrement insolent. Nos chars sont petits, malpropres, mal chauffés. A certaines heures, l'encombrement est parfait. Naturellement pas un homme ne peut trouver de siège ; les dames elles-mêmes s'en passent souvent. Notre ligne paie bien la compagnie. Pourquoi alors, nous lésiner le service. Nous devrions avoir de vastes chars, confortables et convenables.

POLITIQUE HEUREUSE

L'Hon. M. Roblin a prononcé un discours d'une importance capitale, jeudi soir, à Norwood.

Le premier-ministre a esquissé les grandes lignes d'un projet de loi tendant à la monopolisation des téléphones par l'Etat.

Le gouvernement local suggèrera à la législature, dès cet hiver, l'établissement d'un système téléphonique dont la province serait propriétaire, et qu'elle contrôlerait avec les différentes municipalités.

Ce projet de loi, s'il prend corps dans nos statuts, réduira de moitié le coût du téléphone : tous pourront l'avoir à leurs affaires ou à leur résidence. Ce sera une chose qui deviendra d'emploi général.

On veut faire mieux encore : on se propose d'établir à travers toute la province un réseau tel que tous les cultivateurs pourront avoir le téléphone sur leurs fermes.

On le conçoit, ce serait une commodité qui sauverait à nos classes agricoles beaucoup de temps et d'argent. Le cultivateur, au lieu de se déplacer souvent, comme aujourd'hui, deviendrait en mesure d'arranger ses affaires tout en restant chez lui et en surveillant ses travaux.

Les compagnies de téléphone exploitent et saignent actuellement le public de façon exorbitante. Chaque année, on nous hausse les tarifs.

Le gouvernement Roblin veut nous libérer de cette *taille*.

Cette politique est accueillie avec une manifeste satisfaction.

Elle est une preuve indéniable de l'intérêt que porte l'administration actuelle à la prospérité et au bien-être du peuple. Voilà qui est véritablement une politique d'heureuse et courageuse initiative.

Le gouvernement saura, du reste, entourer sa loi de dispositifs qui protègeront dans une juste mesure les capitaux engagés dans les lignes téléphoniques actuelles.

De sorte que ceux qui ont des fonds dans ces industries peuvent se reposer en toute sécurité: leurs valeurs ne courront aucun danger ; seulement il faudra en changer la nature, d'ici à un certain temps.

M. Roblin a aussi annoncé à ses auditeurs de Norwood et à la province que la taxe sur les corporations, telles que les compagnies de chemins de fer, prendrait effet au 1er janvier prochain. Sans nuire à ces puissantes corporations, leur taxation de 3 p. c. ou 4 p. c. sur leur recettes brutes va soulager le budget du peuple en général et donner un gros revenu à la province.

Ce système se pratique avec avantage aux Etats-Unis Ainsi l'Etat du Minnesota collectait l'an dernier, de cette source, la somme $2,000,000 ; l'Etat du Michigan : $2,398,437 ; le Nebraska : $1,152,323 ; des pays voisins du nôtre : le Dakota-nord : $640,482, et le Montana : $667,453.

On voit par ces chiffres que nous sommes en présence d'une affaire très sérieuse et qui ne manquera pas d'ajouter considérablement au trésor public.

Notre province, avec l'extension qu'elle prend, requiert des ressources nouvelles.

On doit savoir gré au gouvernement Roblin de trouver le moyen de faire face aux nécessités nouvelles d'aussi heureuse façon.

La Seance de l'Union Ste-Cecile

C'est notre plaisir de chroniquer ce soir sur un succès de premier ordre. Et l'éloge sort spontanément de notre plume comme il sortait de toutes les lèvres alors que l'auditoire, charmé, se retirait aux sons des derniers accords de l'orchestre.

Ce fut véritablement, on peut le dire, une représentation de gala, une mise-en-scène qui établissent d'indiscutable façon la valeur intellectuelle et artistique de ce cercle nouveau.

A ces acteurs tout pleins de verve, à ces musiciens de bonne école, il fallait un décor ; ce décor, ce fut l'auditoire lui-même. Mgr l'Archevêque occupait un fauteuil d'honneur. Autour de Sa Grandeur, messieurs les membres du clergé, le professorat du collège, une société d'élite, ayant prestige et savoir, parée de grâces et de distinction. La présence des dames en si grand nombre a été appréciée comme une marque de faveur, voulez-vous mieux, comme un augure de réussite pour des démonstrations ultérieures. L'éclat des toilettes, le badinage gracieux des éventails, le subtil parfum de fleurs et de l'iris ne sont-ils pas l'ornementation aimée de toute fête de l'art ?

L'Union Chorale de Winnipeg avait aussi tenu à se présenter en députation imposante : c'est une politesse qui lui sera remise le 14 décembre prochain.

Le premier numéro du programme était un morceau d'orchestre. Cet orchestre, dirigé par M. Albert Bétournay, a fait d'excellente musique au cours de toute la représentation.

L'Orphéon a chanté avec beaucoup de justesse et de brio le *Chœur des Conjurés*, un morceau de toute beauté.

Le Homard et les Plaideurs, voilà le titre d'un lever de rideau d'une demie-heure environ. C'est alerte et très pittoresquement imaginé. Puisqu'il s'agit de procès, il est entendu que la cour et les avocats se font *tomber!* M. J. Clément, sous le titre de Président du tribunal a fait distribution de justice avec— pour parler le langage de la pièce— "une gravité digne de l'endroit où il se trouvait." Saluons aussi d'une révérence tout aussi respectueuse *M. le juge* Grivaut et Mtre Denis, le savant procureur de la République. Les plaideurs, Poireau et Bidoche, alias MM LeGouarguer et G. Lévêque, et leurs témoins, Lehomard et Bruscambille,—épelez MM. F. Lavoie et J. B Joyal–avaient, parole d'honneur, une belle cause en mains ! Quel procès important et plausible! Ce quatuor a provoqué le rire le mieux venu et le mieux soutenu qu'on puisse imaginer. Ajoutons que le grimeur avait à dessein abusé de son fard et de ses coiffures ; les costumes étaient à l'équipolent des figures : les beaux chicanards ! Vêtu d'une ample toge, M. Molurier a personnifié maître Chrysostôme, l'avocat qui plaide imperturbablement le pour et le contre du procès à Poireau, de cet extravagant Poireau qui banquette à trente sous par tête le jour de ses fiançailles, de ce malheureux Bidoche qui se voit frustré de son gain par une bizarre mésaventure. M. Molurier est certainement un artiste du théâtre ; il a débité ses harangues avec une chaleur, des intonations et des nuances qui ravissaient. Nous le reverrons dans l'appréciation de *Tête Folle*

Après cette farce judiciaire, M LeGouarguer revint sur la scène chansonner deux morceaux intitulés : *Je n'ai pas le temps* et *Le fils à [illegible]*. On lui accorda un [illegible] détail qui porte avec lui [illegible] compliment.

[illegible] Grivaut et Bleau exécutèrent ensuite sur le violon un intéressant duo, puis on attaqua l'autre comédie.

Cette comédie–vaudeville, écrite par Antony Mars, est d'une trame fort ingénieuse ; c'est du théâtre fin et délicat. Mon Dieu ! qu'un document perdu donne du souci parfois ! Il fallait voir les deux cousins Crochard courir désespérément après leur lettre de change.

M. Molurier a joué le rôle d'Achille avec une virtuosité absolument remarquable ; il a une belle voix, claire et sonore, qu'il nuance à l'infini; l'œil est expressif, le geste, facile et juste. M. Molurier a visiblement fait du théâtre avant que nous ayons le plaisir de l'entendre ici. M. LaRivière l'a habilement secondé sous le nom de Gustave Crochard.

Que dire de M. Goulet, qui jouait Durandeau ? C'est toujours le même excellent acteur que nous avons connu il y a douze ou quinze ans, alors qu'il était élève au collège de Saint-Boniface. A cette époque, on vendait les billets avec ces trois noms à l'affiche : Goulet, St-Arnaud, Granier. C'est déjà loin ! M. Goulet n'a rien perdu des nombreuses ressources qui le faisaient applaudir autrefois sous les noms de Jourdain, de Scapin ou d'Harpagon. Le président de l'Union Ste-Cécile, oubliant un moment ses graves occupations d'inspecteur d'écoles pour encourager ainsi les débuts du cercle, voilà, certes, un exemple tout-à-fait dépourvu de banalité.

M. Potvin a aussi reproduit très exactement la physionomie de son personnage, le commandant Crochard. Tons brefs et militaires, démarche et tenue pleines de brusque et plaisante originalité : un magnifique et fier et impétueux officier, *Sabretache* ! Et M. Pastorel, le banquier bon enfant dont les fredaines des *neveux*, ses commis, abimaient le crédit ; M. Gay a rendu bien joliment cette figure.

Le pauvre Pinguet ! On l'a calomnié ce garçon ! On l'a assez gourmandé au cours de toute cette représentation pour qu'il mérite au moins un bon mot de journal ! Les journaux ne sont-ils pas toujours des modèles d'impartialité ? M. Buisson a bien réussi le rôle d'un domestique toujours réprimandé à tort par un maître toujours coupable: il a relevé son personnage à la hauteur d'une figure importante de la pièce.

Nous l'avons dit, déjà, plus haut : le public est enchanté de cette grande soirée. Il a applaudi, et il applaudit encore.

***

M. le président de l'Union Ste Cécile désire offrir des remerciements publics aux RR. PP. Jésuites qui ont bien voulu prêter l'usage de leur magnifique salle à cette démonstration.

L'Union sait aussi gré au public d'avoir si bien compris son but et ses efforts.

Cette satisfaction réciproque ne serait-elle pas un bon motif pour recommencer avant longtemps ?

Pour l'Hospice Tache

La représentation donnée dimanche par M. le professeur Buell à la cathédrale, au bénéfice de l'Hospice Taché a été des meilleures. Foule considérable, appareils fonctionnant bien. Il est rare qu'on voit des projections de lanterne magique se détacher aussi nettement de la toile. Jérusalem, Rome, Venise, Milan, Paris, Londres, sont des villes qui ont fourni au professeur Buell de très intéressants sujets d'observation. Puis on nous a donné à profusion des vues du continent, du Canada surtout: Québec, Montréal, Winnipeg, Victoria, Vancouver Les tableaux touchant les événements de 1885, et le procès Riel on créé beaucoup d'intérêt.

Les recettes ont dû être excellentes. Nous nous en réjouissons pour nos petites orphelines de l'Hospice Taché.

LE CERCLE DU SACRE-COEUR

Le cercle paroissial de nos compatriotes de Winnipeg a donné dimanche,le 19 novembre, sa séance d'inauguration dans les salles de l'Ecole Française.

Ce fut une jolie réunion qui promet beaucoup pour l'avenir. Le R. P. Portelance s'est déclaré enchanté de cette première soirée.

L'Union chorale de la paroisse du Sacré-Cœur donnera,un grand concert,le 14 décembre prochain. Les billets s'enlèvent rapidement. Nos amis de Winnipeg peuvent compter sur un bon contingent de Saint-Boniface.

COLLEGE DE ST. BONIFACE

UNE SEANCE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

Comme de coutume la séance s'ouvre par la lecture et l'adoption du compte-rendu de la séance précédente M. J. B. Beaupré nous donne ensuite une belle déclamation "les deux bacheliers" ; c'est un épisode de la vie de deux étudiants, qui discutent toujours sur les matières de leur classe : distinguo, dit l'un, ergo voici mon raisonnement,dit l'autre. La déclamation fut très goutée des Académiciens et dans la critique qui en fut faite par un des membres M Beaupré fut fort loué de ses talents oratoires. M. le Président appelle alors à la tribune M. Louis Bétournay. Il donne un magnifique essai sur un artiste peintre. En peu de mots tous apprirent les bons et mauvais côtés d'un artiste. Son excentricité et sa bonne volonté. L'incident se passe sur la rivière la Seine pendant la dernière inondation. Le célèbre Zario, l'artiste, est en recherche de paysages, et enfin il voit un ilot désert avec un seul lièvre pour habitant. Il braque son instrument en prend une bonne vue et ensuite embarque dans une chaloupe pour aller chercher le solitaire. Une chasse émouvante commence alors et Zario a le dessous. Il tombe à plat ventre dans la vase et le lièvre se sauve dans la chaloupe. L'artiste est obligé de revenir à la nage. Inutile de dire que M. Bétournay fut applaudi. M. Chénier, qui a déjà fait sa réputation, nous donne l'épisode de la dernière dent de la grand'mère C'est une véritable confession, elle nous nomme à tour de rôle les péchés qui furent la cause de la perte de chacune de ses dents et elle nous dit que la raison pour laquelle elle vient de perdre sa dernière dent, c'est quelle a été envieuse. Nous passons ensuite au but de la séance à la discussion. Il s'agit de savoir s'il est mieux pour St Boniface de s'annexer à Winnipeg ou non. M. Chabot soutient la négative et M. Mondor, l'affirmative. Les deux académiciens, très convaincus de la supériorité de leur cause, se lancent des traits qui ne sont pas faciles à parer. Après un combat très opiniâtre M. Mondor finit par l'emporter. Pour occuper le reste de la séance, le Révd. Père Chosegros lut quelques poésies de Botrel et la séance fut levée.

C'EST BIEN LE CAS

Dans les familles ou l'on a beaucoup d'enfants, les rhumes sont à l'ordre du jour et les mères passent leurs nuits à préparer des grogs et des tisannes. Avec quelques doses de BAUME RHUMAL elles s'éviteraient tous ces soucis et tous ces ennuis.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On demande un jeune garçon pour apprendre le métier de typographe ; s'adresser à nos bureaux.

—M. C. Marcoux informe ses amis et le public voyageur qu'il est encore l'agent de billets pour le C. P. R.

—Pour votre bois de chauffage et charbon, adressez-vous à J. R Coté, 153, rue Provencher, Saint-Boniface. Téléphone 3526.

—M Edouard Guilbault est arrivé la semaine dernière d'Edmonton où il avait un contrat de terrassement de chemin de fer.

—L'Académie Ste-Marie, de Winnipeg, a donné vendredi dernier une fort intéressante séance. L'auditoire était nombreux.

—Mercredi soir, après leur séance, les membres de l'Union Ste-Cécile étaient invités par M. et Mde Prieur à un joli et gai réveillon.

—M. et Madame L. Lafranchise sont partis la semaine dernière pour Ottawa. La mère de M. Lafranchise est, dit-on, dangereusement malade.

—On demande une jeune fille pour ouvrage facile dans une maison privée. S'adresser à Mme MacLachlan, Chambre I, Bloc Avalon, 29 rue Notre-Dame, Winnipeg.

—Lors de la dernière séance de l'Union Ste-Cécile, au collège, les chaises avaient été gracieusement mises à la disposition de l'Union par la maison Allaire et Bleau.

—On demande des agents, hommes ou femmes, pour St. Boniface. S'adresser entre 1 heure et 3 heures p. m , ou après 6 p. m., au No 31½, Rue Alexandre, Winnipeg.

—Perdu :—Un chien "pointer" appelé Clover ; blanc, tacheté de noir, portant collier en cuir. Une récompense libérale à celui qui le ramènera à Wm H. O'Sullivan, 177,Provencher Avenue.

—La neige est arrivée ; pas très épaisse, mais assez pour la sleigh. Le sleigh du collège de Saint-Boniface est le pr[illegible]ier, croyons-nous, qui so[illegible]rti cette année à Saint-Boniface Il traversait l'Avenue Provencher, vendredi matin vers les 8 heures.

—M. John Arbuthnot, qui a été trois fois consécutives maire de Winnipeg, il y a quelques années, briguera de nouveau les suffrages de l'électorat le mois prochain. Le maire actuel, M. Sharpe reste sur les rangs Ce sera une belle bataille municipale.

—Le conseil de ville de Saint-Boniface a pratiquement décidé, lundi soir, de paver nos principales rues en asphalte au printemps. Le conseil a fortement exprimé l'opinion que toutes corporations voulant avoir le contrat de ces pavages devront se conformer au système de soumissions.

—C'était la Ste-Catherine, samedi dernier. Pour les familles canadiennes, la Ste Catherine est une fête qui se célèbre toujours avec entrain. Une question: nos lecteurs pourraient-ils nous dire pourquoi on fait invariablement de la *tire*, à toutes ces réunions ? Nous publierons les réponses !

—Jean Bouvard et John Jourdain, deux individus qui ont volé une paire de chevaux chez M. Georges Caron, de Saint-Charles, dimanche, le 19 novembre, ont été pincés et condamnés chacun à trois ans de pénitencier. Ces vols de chevaux ont été très nombreux depuis un certain temps. Espèrons que des sentences comme celles qui vient d'atteindre ces deux intéressants chevaliers d'industrie arrêtera le mal.

SANS RIVAL

Les médicaments ne manquent pas pour le soulagement des malades ; mais pour la guérison de ceux qui toussent, le BAUME RHUMAL est sans rival.

A TRAVERS LA VIE DE LA FEMME.

Les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine conviennent aux fillettes au moment de leur formation.

Elles préviennent et guérissent les diverses maladies qui affectent les enfants à cette époque de transformation : LES PALES COULEURS, LA DANSE DE SAINT-GUY, L'ARRET DE CROISSANCE, ETC. Elles donnent de l'appétit, facilitent la digestion et provoquent aussi un sommeil réparateur.

En combattant la faiblesse du sang, elles amènent rapidement des modifications heureuses chez les constitutions délicates.

Plus tard, à l'époque où la fillette cesse d'être enfant pour devenir femme (à la puberté), on trouvera dans l'usage des PILULES ROUGES, un puissant moyen pour combattre les troubles que l'on constate si fréquemment chez les jeunes filles : PERIODES DOULOUREUSES, retardées ou trop abondantes, MAUX DE TETE ET DE REINS, TROUBLES NERVEUX, HYSTERIE, FAIBLESSE, GONFLEMENT DU VENTRE, EVANOUISSEMENT FREQUENTS, parfois PERTE DE SOMMEIL, en un mot tous les maux occasionnés par le fonctionnement défectueux de leurs organes essentiels.

L'arrêt, l'excès, l'irrégularité des périodes affectent les forces morales et physiques d'une jeune fille, et dans ce cas, comme d'ailleurs dans tous ceux où la femme est touchée dans ses organes intimes, les Pilules Rouges rendent des services inestimables, font disparaître toutes ces misères et ces troubles et ne tardent pas à faire, de jeunes filles faibles et anémiées, des personnes fortes et robustes ; les joues deviennent roses, les yeux clairs, et cet air de vigueur et de gaieté, qui est toujours l'apanage d'une santé parfaite, revient bien vite.

Ce que les Pilules Rouges font pour les femmes lorsqu'elles sont fillettes ou jeunes filles, elles le feront aussi pour elles plus tard dans la vie.

Les femmes employées dans les magasins ou dans les manufactures, les ouvrières, les ménagères, en raison de leurs occupations, soumises à un travail pénible exigeant une longue station debout dans des endroits malsains, obligées de lever de pesants fardeaux, sont toutes, par là-même, exposées au " beau mal." Un surcroît de travail ou une fatigue prolongée ont pour effet la congestion ou le dérangement des organes et amènent cette maladie.

C'est un fait acquis que, de la santé plus ou moins florissante de la mère dépendra la constitution du bébé à venir.

Une femme qui doit devenir mère ne saurait donc prendre trop de précautions pour conserver sa santé.

Dans cet ordre d'idées, aucun médicament ne peut remplacer les Pilules Rouges, qui sont faciles à digérer et rapidement assimilables.

Avec elles les VOMISSEMENTS disparaissent, les nerfs sont apaisés, l'APPETIT AUGMENTE, les DIGESTIONS DEVIENNENT FACILES, le sang s'enrichit et la femme retrouve cette vigueur indispensable à une MALADIE HEUREUSE et à une convalescence parfaite.

Après la maladie, les Pilules Rouges constitueront une alimentation précieuse, car elles feront apparaître, chez la jeune mère, un lait riche et nourrissant.

Les Pilules Rouges vous ont permis d'éviter les troubles périodiques et de traverser sans danger ces époques toujours difficiles. Elles vous rendront encore des services plus tard, à l'âge véritablement critique de la femme, AU RETOUR DE L'AGE.

De quarante à cinquante ans, la femme est dans un danger continuel ; les étourdissements, les douleurs de tête, les engourdissements des extrémités, les palpitations de cœur, les syncopes, les douleurs générales sont autant de signes qu'il faut surveiller avec soin ; c'est l'âge où beaucoup de femmes ont contracté des maladies incurables, qu'avec un peu d'attention elles auraient facilement évitées.

Bien des femmes sont privées de leurs facultés et de l'usage de leur membres, et seraient encore aujourd'hui en bonne santé, si elles avaient su prendre, à cette période critique de leur vie, les précautions nécessaires.

Les Pilules Rouges maintiennent au sang toute sa richesse et sa vigueur ; elles raniment et activent la circulation dans les extrémités, RECHAUFFANT LES MAINS ET LES PIEDS, aident la digestion, guérissent les douleurs et pesanteurs au creux de l'estomac dont les femmes, sur le retour de l'âge, souffrent si souvent.

Les Pilules Rouges empêchent LES CHALEURS A LA FIGURE et les rougeurs de la face, qui font le désespoir de tant de malades du sexe faible.

Nous avons dit qu'elles sont un préservatif contre les malaises et les maladies de l'AGE CRITIQUE ; elles sont également un tonique incomparable pour les personnes très âgées. Les vieilles femmes peuvent les prendre sans danger. car elles soutiendront leurs forces et leur assureront une vieillesse heureuse et prolongée.

Les Pilules Rouges se vendent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la malle, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 centins pour une boite, $2.50 pour six boîtes. Adressez :

CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE,
274, rue St-Denis, Montréal.

Règlement No. 341

Règlement No. 341 de la Ville de St. Boniface pour soumettre au vote des électeurs le Règlement No. 19 de l'arrondissement scolaire de St. Boniface No. 1188.

ATTENDU que les commissaires de l'arrondissement scolaire de St. Boniface (No. 1188) ont passé un réglement portant le No 19 pour autoriser l'emprunt, sur le crédit du dit arrondissement, de la somme de trente mille piastres ($30,000.00) par voie de débentures, dans le but d'acheter un emplacement pour une école dans le quartier No. 3 de la dite Ville, et d'ériger sur le dit emplacement une maison d'école ainsi que de la meubler, copie duquel règlement est annexée au présent;

ET ATTENDU que les dits commissaires, en vertu des dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont demandé au Conseil de cette Ville de soumettre le dit règlement aux contribuables pour être voté en la manière pourvue par la loi en ce qui regarde les règlements autorisant la création de dettes:

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Ville de St. Boniface décrète ce qui suit :

1o. Le dit règlement sera soumis au vote des contribuables suivant l'Acte Municipal.

2o. La votation sur le dit règlement aura lieu le dixneuvième jour de Décembre prochain, A. D. 1905, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir, aux bureaux de votation suivants :

Bureau de Votation No 1, pour le Quartier, No. 1 à ou près de la résidence de Madam Joseph Monpetit, sur l'Avenue Provencher; sous-officier rapporteur, William Kitson.

Bureau de Votation No. 2, pour le Quartier, No. 2 à ou près de la résidence de Marcel Sincerni coin de la rue Notre-Dame et de l'Avenue Tache; sous-officier rapporteur, J. C. Marcoux.

Bureau de votation No 3, pour le Quartier No. 3 à l'Hotel de Ville, rue Dumoulin, sous-officier rapporteur, J A Z Bertrand

Bureau devotation No 4, pour le Quartier No. 4. à ou près de l'encoignure Nord-Ouest de la rue Marion et de l'Avenue Taché; sous officier rapporteur, Charles Metcalfe.

3o. Le Secrétaire-Trésorier de la Ville annoncera dans Le Manitoba, journal publié dans la Ville de St. Boniface, dans quatre éditions successives, que la votation aura lieu sur le dit règlement tel que cidessus indiqué.

4o. Le Maire de la Ville de St. Boniface, à l'Hotel de Ville de St. Boniface, la veille de la votation, savoir le 18 décembre prochain, à deux heures de l'Après-Midi, nommera par écrit deux personnes pour assister au compte final des votes, et deux personnes pour assister à chaque bureau de votation, de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

5o Le Secrétaire-Trésorier fera le compte final des votes donnés pour ou contre le dit règlement le lendemain de la votation, 20 Decembre 1905 à 2 heures de l'Après-Midi à son bureau à l'Hotel de Ville.

Fait et passé à St. Boniface le 6 novembre 1905.

(Signé) J. TURENNE,
Maire.
(Signé) THEO. BERTRAND,
Secretaire-Tresorier.

By-Law No. 341

By-Law No. 341 of the Town of St Boniface to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No 19 of the School district of St. Boniface No. 1188.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. Boniface No. 1188 have passed a by-law No. 19 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of thirty thousand dollars ($30,000.00) and the issuing of debentures therefor for the purpose of purchasing a site for a school house in Ward No. 3 of the said Town, and erecting a school house on said site and also furnishing same; a copy of which by-law is hereunto annexed.

AND WHEREAS the said Trustees pursuant to the provisions of the "Public School Act" have requested the Council of this Town to submit the said by-law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to by-laws authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Town of St. Boniface enact as follows :

1o. That the said by-law be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon

2o. That the voting of said by-law shall take place on the nineteenth day of December next A. D. 1905 between the hours of Nine o'clock in the fore-noon and five o'clock in the afternoon of said day at the following places :

Polling subdivision No. 1 for Ward No. 1, at or near the residence of Madame Monpetit on Provencher Avenue, Deputy Returning Officer, William Kitson.

Polling subdivision No. 2 for Ward No. 2, at or near the residence of Marcel Sincerni corner of Notre-Dame Street and Tache Avenue, J. C. Marcoux, Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No. 3 for Ward No. 3, at the Town Hall on Dumoulin Street, J. A. Z. Bertrand, Deputy Returning Officer.

Polling subdivision No. 4 for Ward No. 4 at or near the North-West corner of Marion Street and Tache Avenue, Charles Metcalfe, Deputy Returning Officer.

3o. That the Secretary-Treasurer of this Town shall cause to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in the Town of St Boniface, in four successive issues thereof that the voting of said by-law will take place as above mentioned.

4o. The Mayor of the Town of St. Boniface, at the Town Hall on the day previous to the voting, namely ; the 18th. of December next, at two o'clock in the afternoon, shall appoint in writing two persons to attend at the final summing up of the votes, and two persons to attend at each polling place, on behalf of the interested persons for or against the passing of the by-law.

5o. The Secretary-Treasurer of the said Town shall at the Town Hall of St. Boniface, on the 20th. day of December 1905 at two o'clock in the afternoon, sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Done and passed at St Boniface, November 6th. 1905.

(Signed) J. TURENNE,
Mayor,
(Signed) THEO BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

BY-Law No. 19

By-law of the School Trustees for the School District of St. Boniface No. 1188, for the purpose of borrowing the sum of $30,000 and of issuing Debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) on the credit of the said School District for the purpose of purchasing a school site in Ward No. 3 of the Town of St. Boniface, and erecting on said site a school house and furnishing the same.

THEREFORE the School Trustees for the School District of St. Boniface, No. 1188, duly assembled, enact as follows :—

1st That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) by the issue and sale of Twenty (20) Debentures of the said School District each for the sum of Fifteen Hundred Dollars (1,500) of lawful money of Canada.

2nd. That the said Debentures shall bear date the second day of January 1906, and shall be payable to the bearer at the branch of the Banque d'Hochelaga, in the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, as follows :—

Debenture No. 1, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1907.
Debenture No. 2, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1908.
Debenture No. 3, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1909
Debenture No. 4, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1910.
Debenture No. 5, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1911.
Debenture No. 6, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1912.
Debenture No. 7, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1913.
Debenture No. 8, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1914.
Debenture No. 9, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1915.
Debenture No. 10, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1916.
Debenture No. 11, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1917.
Debenture No 12, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1918.
Debenture No. 13, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1919.
Debenture No. 14, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1920.
Debenture No. 15, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1921.
Debenture No 16, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1922.
Debenture No. 17, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1923
Debenture No. 18, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1924.
Debenture No. 19 for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1925.
Debenture No. 20. for Fifteen Hundred Dollors, payable January 2, 1926.

3rd. That each Debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of the said School District, that each coupon shall be signed by the said Secretary-Treasurer.

4th. That the said Debentures shall bear interest at the rate of 5 per cent. per annum from the date thereof, payable annually on the second day of January, each year, on the presentation of the interest coupon at the aforesaid Bank.

5th. That provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of said Debentures and interest, and such provision shall form part of and be included in the annual statement of moneys required for the purpose of the said School District.

Done and passed by the said School District of St. Boniface No. 1188, assembled at the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, this Thirtieth day of October, 1905.

C. MARCOUX,
Chairman.
G. ROGAN,
Sec.-Treasurer

Ville de St-Boniface

VENTE DE DEBENTURES.

Le soussigné recevra jusqu'au 11 décembre prochain à 5 hrs p. m. des soumissions cachetées et marquées "Soumissions pour débentures," pour l'achat en tout ou en partie d'un montant de débentures d'environ $150,000.00. Ces débentures porteront 4 % d'intérêt et seront payables les unes dans 7 ans et les autres dans 15 ans à dater du 1er Décembre 1905, et ne seront livrées aux acheteurs qu'en février ou Mars 1906.

St. Boniface le 14 novembre 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Academie Provencher

Mgr Dugas a présidé la distribution solennelle des cartes d'Honneur aux enfants de l'Academie Provencher, tous réunis dans la salle de 7ème, préparée pour la circonstance. Suivait le petit programme et les honneurs du mois :

1o. Chant : Avant la classe. 2o. Récitation : Jeux naïves du petit canadien. 3o. Cantique à la Sainte-Vierge. 4o. Classe de geographie. 5o Recitation : Nid de fauvette. 6o. Chant national canadien.

6em. 7em. et 8eme Grade

A. Baron 318 ; G. H. Bérubé 346 ; L. Senez 3 4 ; A. St. Onge 343 ; J. De Ambrosi 332 ; A. Jacques 331 ; A. Guichon 330 ; A. Schwartz 327 ; F. Beaulieu 323.

4 m. et 5em. Grade

Joseph Beaupre 409 ; Ulric Isabelle 367 ; Joseph Bibeault 346 ; Orphelas Allaire 350 ; Georges Lapointe 300 ; Lucien Kopack 300.

3me Grade

Gustave Clément 392 ; Albert Holland 370 ; Willy Lévêque 350 ; Henry Richard 355 ; Raoul Joyal 341 ; Noël Borgard 339 ; Adelard Goulet 326 ; Geo. Bétournay 323 ; Joseph Clément 319 ; Edouard Martineau 316 ; Norbert Parent 311 ; Geo Ducharme 310 ; Ernest Lafrance 309 ; Marius Benoit 300.

2ème Grade

G. Poitras 371 ; J. Normandeau 370 ; J. Patry 369 ; A. Couture 351 ; Ed Jacques 349 ; D. Brisselle 348 ; W. Foley 347 ; A Vézina 346 ; G. Pelletier 342 ; S Grégoire 312 ; A. Guilbault 327 ; G. Sarazillon 326 ; A. Ouellette 322 ; P. Gaspard 322 ; L. Lévêque 321 ; P. O'Sullivan 300 ; A. Toupin 300.

1ère Grade

Léonil Dubé ; Louis Michaud ; Clifford Prud homme ; Léon Bonne ; R. Pelland ; Armand Bertrand ; Armand Normandeau ; Henri Antaya ; Joseph Boiteau ; Jean Joyal ; Armand Menu ; Darius Brabant ; Henri Cusson ; Eugène Touture ; Edouard Holland ; Antonio Clément ; René Isernaus ; René Clontier ; Paul Senez ; Joseph Marion ; François Blanc ; Camile Defort ; Guillaume Pambrun.

Chronique de la Province

ILE DES CHÊNES

Le récent bazar de l'Ile des Chênes a rapporté la jolie somme de $1,894 18. C'est au-delà de ce qu'on avait espéré. Aussi M le curé Camirand et les organisateurs généralement ne tarissent-ils pas d'éloges et de remerciements.

Melles M A. Trudeau et Marguerite Beauchemin ont fait de fort gentilles candidates. Madame Lacroix, la présidente, s'est aussi dévouée d'admirable manière. On nous prie d'ajouter un mot de reconnaissance à l'Union Ste Cécile de Saint-Boniface, qui a bien voulu par sa présence encourager ce bazar, œuvre essentiellement catholique. La construction des églises est une des plus belles œuvres qui soient; et ceux qui s'y emploient doivent mériter d'une manière particulière.

SAINT-CHARLES

Le bazar en faveur de la nouvelle eglise de St. Charles, s'ouvrira le 2 décembre pour se poursuivre pendant 8 jours consécutifs. Nous sommes heureux d'ouvrir nos colonnes pour porter cette nouvelle à tous nos lecteurs et les inviter cordialement à participer à l'édification de ce nouveau temple du Seigneur. Construite avec goût, cette église est dans son genre gothique un réel petit chef-d'œuvre et devient aujourd'hui un des bijoux de nos églises environnantes. Nous ne saurions taire ici le cri sincère de notre reconnaissante admiration à l'adresse de celui qui fut le promoteur, l'âme dirigeante et active de cette œuvre. Je veux dire le Rev. Père Thibeaudeau O. M. I. Il a fallu le dévouement sans bornes qu'on lui connait, l'habileté des choses et des gens qui le caractérise pour mener à si bonne fin cette entreprise, qui comme toutes les œuvres de Dieu, a eu ses difficultés. Honneur et grâces lui soient donc rendus ainsi qu'au Vénérable Père Magnan, provincial des Oblats qui l'a si puissamment encouragé et secondé.

C'est donc pour venir l'aider à acquitter dès cette année une partie de sa lourde charge que nous avons préparé avec soin un bazar, qui sera, nous osons l'affirmer, un vrai succès.

Tout est bien préparé; il y aura des articles pour tous les goûts; chacun a rivalisé de zèle pour faire de nos objets, des objets de choix. Les visiteurs, est-il besoin de le dire, seront accueillis avec amitié et trouveront tout le réconfort nécessaire, car rien ne manquera dans la préparation des tables et des rafraichissements, accessibles à toutes les bourses. Venez donc, vous verrez et vous retournerez satisfaits et contents.

Voici les heures précises où vous pourrez au coin des rues Main et Portage prendre un petit char qui vous conduira presque à la porte de l'eglise.

1 hr 05 p. m, 3 hrs p. m., 6 hrs 05, p. m., 8 hrs 35 p. m. La compagnie a bien voulu fournir un char qui ramènera de St. Charles à 11 hrs 5 les visiteurs qui aimeront à passer la soirée avec nous. Enfin le 12 du même mois, cette série de fêtes se terminera par une soirée dramatique que l'Union Ste. Cécile et son sympathique président, ont bien voulu accepter de donner en faveur de notre eglise. Faut-il ajouter ce mot qui pour nous catholiques n'est pas une vaine formule; qui donne à l'Eglise donne à Dieu et Dieu n'oublie jamais l'aumône qu'on lui fait en la personne de ses pauvres et de son Eglise.

UN HABITANT.

SAINT-LEON

Un bien joli événement a eu lieu à Saint-Léon lundi le 13 novembre lorsque M. Théobald Labossière conduisait à l'autel Mademoiselle Marie Moreau de la même paroisse ; la cérémonie du mariage a eu lieu à dix heures du matin et fut célébrée par le Rév. Père Marie Antoine. M. Constant Moreau et Mademoiselle Joséphine Labossière assistèrent le jeune couple à l'autel.

Un somptueux souper fut servi à un très grand nombre de parents et amis, à 7½ heures du soir, chez les parents de la mariée. On présenta de jolis cadeaux.

Nos meilleurs souhaits et félicitations aux jeunes époux.

Vente à l'Enchère

Mis à l'enclos public de la ville de Saint-Boniface le 22 octobre 1905 un bœuf noir, âgé d'à peu près trois ans, si non réclamé sera vendu à l'enchère à l'enclos public en arrière de l'Hotel de ville le 23 novembre 1905, à 2h. P. M.

LIG. GAGNE,
Gardien d'enclos.

Ville de St. Boniface, 8 Nov. 1905.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon sera tenue à Saint-Pierre, à la salle du Conseil Municipal, Lundi, le 14me jour de Décembre 1905, à 1 heure P.M.

Daté à Saint-Pierre, Manitoba, ce 3 novembre 1905.

PAUL CHENARD,
Sec.-Trésorier,
Société d'Agriculture de Carillon.